

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0031246

50294

Optique  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0770

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAMRI Abdeslam

Date de naissance :

24.10.41

Adresse :

Lotis. Charouit Colorado, Val Fleuri 86607  
TANGER

Tél. : 05 20 53 21 30

Total des frais engagés : 2000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Amine IDRISI ALAMI

Ophtalmologiste

115, Bd. Mohamed Ben Abdellah (Iberia)

3<sup>ème</sup> étage, N° 15 - Tanger

شارع محمد بن عبد الله (iberia)، الطابق 3، رقم 115 - طنجة

Tél : 05 39 03 63 64 / Gsm : 05 22 25 26 48

Date de consultation : 10/10/2020

Nom et prénom du malade : Hamri Abdeslam Age: 78 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Correct ophtalmique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : TANGER

Le : 27/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/2020	S		300.00	<p><b>Dr. Amine IDRISI ALALAMI</b>  <b>Ophthalmologist</b>  <b>115, Bd Mohamed Ben Abdellah (Iberia)</b>  <b>3ème étage, Bât 15 - Tanger</b>  <b>محل عبد الله بن مدين (iberia)، الطالقان 3، رقم 15 طابق</b>  <b>Tél : 05 39 33 63 64 / Gsm : 06 25 25 20 48</b>  <b>..... : 151173</b></p>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Hay Tanger - Basse Plage Ouedidie N°24 - TANGER Tél.: 06 56 52 57 76	Date	Montant de la Facture
<i>[Signature]</i>		13/12/2012	0 dh
		N°24 - TANGER	
		Tél.: 06 56 52 57 76	

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

**[Création, remont, adjonction]**  
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Amine IDRISI ALAMI

Spécialiste des maladies et chirurgies des yeux

- Lauréat de la Faculté de Médecine de Rabat et de Paris
- Ancien médecin au CHU Ibn Sina de Rabat
- Ancien Interne des hôpitaux de Paris



الدكتور أمين إدريسي علمي  
اختصاصي في طب وجراحة العيون

• خريج كلية الطب بالرباط وباريس

• طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن سينا بالرباط

• طبيب داخلي سابق بمستشفيات باريس

- Chirurgie de la cataracte • des paupières • Chirurgie réfractive
- Dacryo • Maladie de la rétine • Contactologie • OCT
- Angiographie • Laser • Topographie cornéenne

- جراحة عدسات العيون (جلالة) بالليزر • جراحة الحفون • تقويم النظر بالليزر
- المسالك الدمعية • أمراض الشبكة • العدسات اللاصقة
- تخطيط أوعية الشبكة • الليزر • تخطيط القرنية

10 octobre 2020

Mr. HAMRI Abdeslam

M = 0770

## 1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs Organiques Antireflets

VL : OD = - 0.75 (- 2.00 à 95°)

OG = - 0.25 (- 0.50 à 95°)

## 2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.75

**Wissam VISION**  
Lunetterie  
Hay Tanja Balia Rue Plage Qualidia  
N°24 - TANGER  
Tél.: 06 56 52 57 76

Dr. Amine IDRISI ALAMI  
Ophtalmologiste

115, Bd. Mohamed Ben Abdellah (Iberia)  
3<sup>ème</sup> étage, N° 15 -Tanger

115، شارع محمد بن عبد الله (iberia)، الطابق 3، رقم 15  
Tél: 05 39 33 63 64 / Gsm: 06 25 25 26 48  
fax: 05 39 33 63 64  
E-mail: alamiamineophtalmo@gmail.com

115, Bd Med Ben Abdellah (Iberia), 1<sup>er</sup> étg. N° 4 - Tanger

05 39 33 63 64

alamiamineophtalmo@gmail.com

INPE : 161173703

**Facture****Wissam VISION**

Lunetière

Hay Tanja Balia Rue Plage Oualidia

N°24 - TANGER

Tél.: 06 56 52 57 76

Tanger le: 13/11/2020

Client: M<sup>me</sup> Hamdi Abdesham M<sup>me</sup> 0770

Qté العدد	Désignation البيان	P. Un ثمن الوحدة	Total المجموع
1/	Monture optique V.P VERRES connecteurs		300,00 DH
	OD = Add. + 2,75		500,00 DH
2/	Monture optique V.L VERRES organiques		300,00 DH
	Amtineflets OD = -0,75 (-2,00 à 0,95) OL = -0,25 (-0,50 à 0,95)		600,00 DH
		Total	1900,00 DH
	La facture présentee est annexée à la somme de Mille Sept cents dhs. payée en espèces		
			FACTURE WISSAM VISION N°24 HAY TANJA BALIA RUE PLAGE OUALIDIA TANGER TÉL: 06 56 52 57 76
			1CF: 009327281000029